



Assemblée générale

Distr. générale
20 mars 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quinzième session
Points 141 et 142 de la liste préliminaire*

Projet de budget-programme pour 2021

Planification des programmes

Projet de budget-programme pour 2021

Titre IV
Coopération internationale pour le développement

Chapitre 13
Centre du commerce international

Sous-programme 6 du programme 10
Commerce et développement

Table des matières

	<i>Page</i>
Avant-propos	3
A. Projet de plan-programme pour 2021 et exécution du programme en 2019**	4
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2021***	14
Annexes	
I. Organigramme et répartition des postes pour 2021	19
II. État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle	20

* [A/75/50](#).

** Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution [72/266 A](#), la partie consacrée au plan-programme et à l'exécution des programmes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination.

*** Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution [72/266 A](#), la partie consacrée aux postes et aux objets de dépense autres que les postes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.



Avant-propos

En 2015, les dirigeants du monde entier ont adopté à l'unanimité le Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui traçait la voie vers un monde plus juste, plus pacifique et plus prospère sur une planète en bonne santé. Dans ce programme, ils ont expressément souligné que le commerce était un moteur de la croissance économique durable pour tous et de la création d'emplois et un moyen de réduire la pauvreté, qu'il contribuait au développement durable, et que le secteur privé jouait un rôle majeur dans la croissance économique inclusive. Tout récemment, dans sa résolution 74/201 sur le commerce international et le développement, adoptée en décembre 2019, l'Assemblée générale a réaffirmé l'importance du commerce international pour le développement et du système commercial multilatéral placé sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce. Elle a souligné que l'initiative Aide pour le commerce et le renforcement ciblé des capacités liées au commerce étaient essentiels pour les pays, en particulier les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, et considéré que les femmes jouaient un rôle fondamental dans l'économie. Dans d'autres résolutions, elle a souligné l'importance des petites entreprises, la nécessité de l'investissement, de la diversification économique et de la création de valeur ajoutée dans la perspective du développement durable, ainsi que le rôle des Nations Unies dans la promotion du développement à l'heure de la mondialisation et de l'interdépendance.

Au Centre du commerce international (ITC), nous jugeons encourageant que le rôle du commerce durable et inclusif soit ainsi reconnu. Notre objectif est de parvenir à une croissance durable et équitable en œuvrant à l'intensification des échanges et du commerce international pour les microentreprises et petites et moyennes entreprises des pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, et des pays en transition.

Notre plan stratégique pour la période 2018-2021 et notre expérience de ces dernières années ont façonné notre plan de travail pour 2021. En soutenant les microentreprises et les petites et moyennes entreprises pour qu'elles deviennent plus compétitives sur le plan international, nous les aidons à se développer et à produire de manière plus durable, ce qui peut générer des possibilités de revenus plus inclusives. Le Centre du commerce international continuera de centrer ses activités sur trois groupes de bénéficiaires. Nous travaillerons directement avec les microentreprises et les petites et moyennes entreprises, en particulier dans les pays les plus vulnérables, pour renforcer leur compétitivité commerciale. Nous aiderons les décideurs politiques à créer un environnement économique favorable et inclusif, en veillant à ce que les voix du secteur privé soient prises en compte. Nous nous associerons avec les institutions d'appui au commerce et à l'investissement qui forment les écosystèmes commerciaux dans lesquels les microentreprises et petites et moyennes entreprises peuvent prospérer. L'information commerciale, fournie en tant que bien public mondial, la recherche, l'analyse et les campagnes de sensibilisation continueront de constituer un pilier important de notre travail et d'aider les décideurs politiques et les milieux d'affaires à prendre des décisions fondées sur des données factuelles.

Nous restons déterminés à travailler avec ceux qui risquent d'être laissés de côté. Les activités que nous menons pour soutenir la croissance des entreprises qui appartiennent à des jeunes, à des femmes et à d'autres groupes défavorisés ou qui emploient des membres de ces groupes offrent des perspectives à ceux qui se trouvent en bas de la pyramide. D'ici à la fin de 2021, nous espérons avoir permis à 3 millions de femmes d'accéder aux marchés, sensibilisé 100 000 jeunes aux perspectives liées au commerce, favorisé des accords commerciaux et investissements d'un montant total dépassant 200 millions de dollars et contribué au commerce durable.

Notre philosophie est simple : nous promettons des résultats de développement réalistes et porteurs compte tenu du financement que nous recevons. Nous honorerons la confiance que nous portent nos membres et partenaires au sein et au-delà du système des Nations Unies pour le développement en créant de la valeur ajoutée pour chaque dollar dépensé, notamment en associant nos ressources aux contributions du secteur privé.

Nous continuons de renforcer notre résilience pour être à la hauteur des enjeux à venir. Le Centre du commerce international tire parti des évaluations réalisées et fait en sorte que son modèle d'activité lui permette d'utiliser ses ressources de manière efficace et rationnelle. Face à l'évolution de l'environnement économique, qui touche nos clients comme le Centre, il nous faudra faire preuve d'agilité, de souplesse et d'adaptabilité dans nos opérations. Le Centre renforcera sa collaboration avec les équipes de pays des Nations Unies et les autres organisations partenaires dans les pays.

Nous adressons nos remerciements aux États Membres, aux partenaires et aux bénéficiaires qui ont façonné le Centre et lui ont permis de devenir ce qu'il est aujourd'hui.

La Directrice exécutive par intérim du Centre du commerce international
(Signé) Dorothy **Tembo**

A. Projet de plan-programme pour 2021 et exécution du programme en 2019

Orientations générales

Mandats et considérations générales

- 13.1 Le Centre du commerce international, organisme conjoint de coopération technique de l'ONU et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), s'occupe du volet entreprises du développement du commerce. Son mandat découle des priorités arrêtées par les parties contractantes à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) le 19 mars 1964 et par l'Assemblée générale le 12 décembre 1967 [résolution [2297 \(XXII\)](#)]. Depuis le 1^{er} janvier 1968, le Centre est placé sous l'égide du GATT, de l'OMC et de l'ONU. Dans sa résolution 1819/LV du 9 août 1973, le Conseil économique et social a réaffirmé que le Centre était le point central des activités d'assistance et de coopération technique intéressant la promotion des échanges, dans le cadre du dispositif des Nations Unies pour l'assistance aux pays en voie de développement.
- 13.2 Dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, les États Membres ont expressément souligné que le commerce était un moteur essentiel de la croissance économique durable pour tous et un moyen d'éliminer la pauvreté. L'une des cibles associées à l'objectif de développement durable n° 8 (Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous) consiste à accroître l'appui apporté dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce. Les cibles associées à l'objectif 17 consistent notamment à promouvoir un système commercial ouvert, réglementé, transparent et équitable et à accroître nettement les exportations des pays en développement.
- 13.3 En décembre 2019, l'Assemblée générale a réaffirmé ces objectifs dans sa résolution [74/201](#), dans un contexte de tensions commerciales, de baisse des investissements mondiaux et de menaces pesant sur le multilatéralisme. Les bénéficiaires cibles du Centre, à savoir les microentreprises et les petites et moyennes entreprises qui représentent 99 % des entreprises du monde et constituent le socle économique de toute société, sont particulièrement vulnérables face aux conséquences coûteuses des évolutions mentionnées ci-dessus.

Programme de travail

Sous-programme 6

Aspects opérationnels de la promotion du commerce et du développement des exportations

Objectif

- 13.4 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de favoriser une croissance et un développement durables et équitables en œuvrant à l'intensification des échanges et du commerce international pour les microentreprises et petites et moyennes entreprises des pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et les pays en transition, en augmentant les capacités commerciales de ces entreprises et en créant un environnement économique favorable et des écosystèmes institutionnels renforcés pour ces entreprises.

Stratégie

- 13.5 Pour contribuer à accroître les capacités commerciales des microentreprises et des petites et moyennes entreprises, le sous-programme fournira à ces entreprises des services de formation et de conseil dans des domaines essentiels pour la compétitivité internationale. Il s'agira notamment de

renforcer leurs capacités dans les domaines suivants : études de marché, création de valeur ajoutée, amélioration de la qualité, durabilité environnementale, commerce électronique, marketing et accès au financement et aux investissements. On facilitera également le rapprochement des entreprises par le biais de salons et de rencontres interentreprises ainsi que d'outils numériques et de plateformes en ligne, l'accent étant mis sur les femmes, les jeunes et la durabilité. Pour créer des liens commerciaux au profit des microentreprises et des petites et moyennes entreprises, le Centre s'appuiera sur ses méthodes innovantes, et notamment sur les plateformes régionales de commerce électronique qui permettent à ces entreprises d'accéder aux marchés extérieurs et sur l'initiative Alliances pour l'action, ce qui devrait permettre de rendre les chaînes de valeur de l'agrobusiness plus durables et de générer des revenus plus élevés pour la base de la pyramide au moyen de nouveaux partenariats. Grâce à l'initiative SheTrades et aux autres initiatives qu'il a prises en faveur de la jeunesse et de la mode éthique, le Centre continuera d'aider les entreprises appartenant à des femmes, les jeunes entrepreneurs et les associations d'artisans et d'agriculteurs du monde entier à accéder aux marchés internationaux et de créer des structures de soutien dans les pays. Ces activités devraient avoir le résultat suivant : des liens seront créés entre les microentreprises et petites et moyennes entreprises et les chaînes de valeur internationales et les liens existants seront renforcés, notamment grâce à un accès plus large des femmes et des jeunes aux marchés, et les États Membres seront soutenus dans leur réalisation des objectifs de développement durable n^{os} 1, 4, 5, 8 et 9. Parmi les résultats déjà obtenus, citons ceux-ci : près de 15 000 microentreprises et moyennes entreprises ont modifié leur activité pour accroître leur compétitivité internationale en 2018, plus de 3 500 de ces entreprises ont effectué des transactions commerciales internationales et plus de 50 % d'entre elles appartenaient à des femmes ou étaient exploitées par des femmes, et plus de 1,5 million de femmes ont accédé aux marchés.

- 13.6 Pour contribuer à créer un environnement économique favorable et un écosystème institutionnel solide pour les microentreprises et les petites et moyennes entreprises, le sous-programme soutiendra les processus de recherche de consensus, de planification et de prise de décisions des décideurs politiques ainsi que les organisations nationales et régionales qui favorisent la croissance et l'internationalisation de ces entreprises. Dans le cadre du sous-programme, on s'emploiera à faire en sorte que les microentreprises et petites et moyennes entreprises puissent systématiquement faire part aux décideurs politiques et aux autres parties prenantes des obstacles réglementaires et procéduraux au commerce qu'elles rencontrent. On aidera également les organisations commerciales à mieux analyser et comprendre les coûts et avantages des différentes solutions politiques, stratégiques ou réglementaires, afin qu'elles puissent apporter une contribution réfléchie aux discussions et défendre les intérêts de leurs entreprises clientes. Grâce à des activités de sensibilisation et d'échange d'informations, on continuera de promouvoir les avantages d'un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, prévisible, inclusif, non discriminatoire et équitable sous l'égide de l'OMC. Cela devrait avoir les résultats suivants : les décideurs seront mieux informés, les politiques, stratégies et cadres réglementaires relatifs au commerce, qu'ils soient nouveaux ou qu'ils aient été améliorés, seront inclusifs et favorables aux microentreprises et aux petites et moyennes entreprises, et les États Membres seront soutenus dans la réalisation des objectifs de développement durable n^{os} 1, 8, 9, 10, 16 et 17. On continuera de développer des outils d'information et d'analyse relatifs au commerce et aux marchés qui soient adaptés aux besoins de ces entreprises. Il faudra notamment enrichir la plateforme intitulée « Sustainability Map », qui regroupe des informations sur les normes privées de durabilité et les exigences de conformité et constitue un réseau virtuel d'entreprises durables et d'experts et d'institutions spécialisés dans la durabilité. Ces activités devraient avoir les résultats suivants : les microentreprises et petites et moyennes entreprises seront davantage en mesure de développer leurs pratiques commerciales durables et de se conformer aux normes privées de durabilité, et les décideurs politiques, les producteurs et les entreprises seront davantage sensibilisés aux pratiques de production durable. Elles aboutiront à un commerce plus durable et plus équitable et aideront les États Membres à progresser dans la réalisation des objectifs 12, 13 et 17. De plus, on encouragera les institutions d'appui au commerce et à l'investissement, notamment les organismes de promotion du commerce et de l'investissement, les chambres de commerce, les associations sectorielles, les groupes de femmes entrepreneurs, les coopératives, les pépinières d'entreprises et les prestataires de formations

techniques et professionnelles, à améliorer les services qu'elles fournissent aux microentreprises et aux petites et moyennes entreprises. Grâce à des services de conseil, des évaluations et des ateliers adaptés, le Centre guidera et soutiendra les institutions d'appui au commerce et à l'investissement dans un processus de changement qui comprendra les éléments suivants : amélioration de la gouvernance, de la stratégie et de la mesure des résultats et renforcement des liens avec d'autres acteurs de l'écosystème d'appui aux entreprises ; conception de produits et de services, notamment pour des groupes spécifiques, en particulier les femmes et les jeunes ; introduction de nouveaux services, notamment pour aider les microentreprises et les petites et moyennes entreprises à atténuer les risques environnementaux et à devenir plus résilientes face aux aléas climatiques. Ces activités devraient permettre d'améliorer la gestion et le fonctionnement des institutions d'appui au commerce et à l'investissement, ainsi que leur efficacité conjuguée pour ce qui est de fournir des services utiles aux microentreprises et petites et moyennes entreprises, et d'aider les États Membres à progresser dans la réalisation des objectifs 8, 13 et 16. Parmi les résultats déjà obtenus pendant la seule année 2018, citons ceux-ci : plus de 300 000 utilisateurs réguliers des services d'information commerciale du Centre ont une meilleure compréhension du commerce international ; 89 stratégies, politiques ou réglementations relatives au commerce ont été élaborées ou modifiées ; dans plus de 350 cas, les institutions d'appui au commerce et à l'investissement ont obtenu de meilleurs résultats grâce à des améliorations de leur stratégie, de leur gestion et de leur fonctionnement.

Facteurs externes pour 2021

- 13.7 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2021 :
- a) Les ressources extrabudgétaires restent stables et sont en grande partie préaffectées aux interventions dans les pays cibles du Centre (les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement, les petites économies vulnérables, les États en proie à un conflit ou sortant d'un conflit et les pays d'Afrique subsaharienne), et ni la fluctuation des taux de change et ni les dates de réception des contributions financières n'ont une incidence négative sur les opérations du Centre ;
 - b) Les pays dans lesquels le Centre déploie des grands programmes maintiennent des conditions politiques, économiques et sociales qui permettent la mise en œuvre d'initiatives de développement ;
 - c) L'environnement du commerce international et des investissements ne se détériore pas de manière significative par rapport à 2019.
- 13.8 Il est tenu compte des questions de genre dans les activités opérationnelles, les produits et les résultats du sous-programme, selon qu'il convient. L'un des objectifs a été revu à la hausse par rapport aux exercices précédents : c'est maintenant 50 %, et non plus 45 %, des entreprises bénéficiaires qui doivent être des microentreprises ou des petites et moyennes entreprises qui appartiennent à des femmes ou qui sont exploitées ou gérées par des femmes. L'un des programmes du Centre, intitulé SheTrades, est entièrement axé sur l'autonomisation économique des femmes et regroupe un ensemble d'initiatives visant à renforcer l'égalité des genres dans le commerce. L'une de ces initiatives, l'appel à l'action SheTrades, vise à permettre à 3 millions de femmes d'accéder aux marchés d'ici à 2021 et encourage des parties prenantes du monde entier à mettre en œuvre ensemble sept mesures visant à réduire les obstacles au commerce que rencontrent les femmes entrepreneurs.
- 13.9 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, le Centre continuera de renforcer ses liens avec le secteur privé, la société civile, le monde universitaire et les entités internationales afin d'avancer dans la réalisation du Programme 2030. Au vu des conclusions des évaluations, il s'emploiera plus particulièrement à soutenir ses partenaires sur le terrain, l'objectif étant que les services fournis aux bénéficiaires continuent de l'être une fois les projets terminés. C'est aussi dans cet objectif qu'il étendra l'initiative Alliances pour l'action afin de créer davantage de réseaux

d'entreprises multinationales, de gouvernements, d'organisations non gouvernementales, de centres de recherche, d'institutions financières, de représentants d'associations de producteurs et d'agences de développement international dans certaines chaînes de valeur. Ensemble, ces réseaux peuvent, de manière efficace et durable, aider les petits exploitants agricoles et les petites et moyennes entreprises à devenir plus compétitifs et à diversifier leurs revenus. Le Centre continuera par ailleurs de contribuer à la mise en œuvre des déclarations ministérielles de l'OMC, notamment l'Accord sur la facilitation des échanges.

- 13.10 En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, le Centre continuera de collaborer étroitement avec d'autres organismes des Nations Unies, notamment dans le cadre du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, dont il est membre, et des équipes de pays des Nations Unies. En tant qu'organisme non résident, il adapte ses opérations pour appuyer sans réserve la réforme de l'Organisation et contribuer aux travaux des équipes de pays des Nations Unies dans les cas où son expertise répond aux priorités des gouvernements. Parmi les exemples de collaboration du Centre avec d'autres entités du système des Nations Unies, citons les projets conjoints de développement du commerce axés sur les jeunes et les femmes menés en Afrique (avec le Fonds d'équipement des Nations Unies et l'Organisation internationale du Travail) ; l'initiative interinstitutions qui vise à faciliter l'accès des microentreprises et des petites et moyennes entreprises à l'information commerciale, à savoir le service en ligne d'assistance au commerce mondial « Global Trade Helpdesk » (avec la CNUCED et l'OMC) ; les initiatives portant sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes [avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)] ; plusieurs initiatives du Cadre intégré renforcé.

Activités d'évaluation

- 13.11 Les auto-évaluations qui ont été menées à bien en 2019 et dont la liste est donnée ci-après ont orienté l'établissement du plan-programme pour 2021 :
- a) rapport annuel de synthèse des évaluations de 2019 (métaévaluation des constatations des évaluations de 2018) ;
 - b) auto-évaluation du programme de facilitation du commerce ;
 - c) auto-évaluation du programme de renforcement des institutions d'appui au commerce et à l'investissement ;
 - d) auto-évaluation de la participation du Centre du commerce international à l'initiative « Unis dans l'action » des Nations Unies et des résultats obtenus dans ce cadre ;
 - e) auto-évaluation à mi-parcours du projet d'autonomisation des jeunes lancé en Gambie.
- 13.12 Il a été tenu compte des conclusions des évaluations mentionnées au paragraphe 13.11 ci-dessus au moment de l'établissement du plan-programme pour 2021, ce qui a permis d'affiner les théories du changement dans les deux domaines d'activité qui ont été évalués et d'éclairer la manière dont le Centre se conforme aux réformes des Nations Unies au niveau national. Le Centre se sert de ses rapports annuels de synthèse des évaluations pour donner une vue d'ensemble des résultats obtenus et des enseignements essentiels tirés des évaluations internes et externes menées pendant l'année. Il s'appuie sur ces enseignements pour établir les critères de contrôle de la qualité qu'il utilise dans l'approbation et la gestion des projets. Le thème central du rapport de 2019 était la « complexité », en référence aux liens de cause à effet qui aboutissent aux résultats de développement et au fait qu'il importe de bâtir des synergies efficaces avec d'autres acteurs pour atteindre les objectifs du Programme 2030. Dans l'ensemble, les conclusions indiquent que les projets du Centre ont réussi à aller au-devant d'une complexité accrue en apportant des ajustements, en faisant preuve de souplesse et en bâtissant des liens à long terme avec les parties prenantes. En réponse, le Centre s'emploiera plus systématiquement à mettre en place des mécanismes de suivi conjoints avec ses partenaires, ce qui leur permettra d'ajuster leurs interventions de manière adéquate et en temps voulu et de faire face ensemble aux enjeux des chaînes de résultats complexes.

- 13.13 Il est prévu de procéder aux évaluations ci-après en 2021 :
- a) rapport annuel de synthèse des évaluations de 2021 (métaévaluation des constatations des évaluations de 2020) ;
 - b) une auto-évaluation globale ;
 - c) une auto-évaluation touchant à la programmation ;
 - d) une auto-évaluation d'un grand projet.

Exécution du programme en 2019, par rapport à l'un des résultats escomptés

- 13.14 L'un des résultats escomptés pour 2019, à savoir le renforcement de la compétitivité internationale des entreprises (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019) a été atteint, comme le montre le fait que plus de 4 000 microentreprises et petites et moyennes entreprises ont conclu des affaires au niveau international grâce à l'appui du Centre, alors que l'objectif était de 2 000 (la moitié de l'objectif de 4 000 fixé pour l'exercice biennal). Par ailleurs, plus de 50 % de ces entreprises appartenaient à des femmes et étaient exploitées par des femmes, alors que l'objectif était fixé à 45 %. Parmi les principales améliorations, citons le développement de la stratégie et du leadership, l'amélioration de la chaîne de valeur et de la gestion de la qualité, l'utilisation de nouveaux canaux (numériques et électroniques) de commercialisation et de vente, l'ajout de nouveaux acheteurs et l'amélioration de gestion de la chaîne d'approvisionnement.

Exécution du programme en 2019 : les artisans des communautés vulnérables deviennent compétitifs et ont accès aux marchés lucratifs de l'art de vivre grâce à l'initiative Mode éthique du Centre du commerce international

- 13.15 Parmi les communautés des pays en développement qui participent aux chaînes de valeur internationales de la mode, nombreuses sont celles qui produisent ce que l'on appelle la « mode éphémère », à savoir des articles bon marché qui ne durent qu'une saison. Bien que ces articles attirent une clientèle importante, les pratiques de la mode éphémère sont de plus en plus considérées comme préjudiciables au développement durable et inclusif. Le Centre est membre de l'Alliance des Nations Unies pour une mode durable, une initiative conçue pour changer de direction en faisant de cette industrie mondialisée à forte valeur ajoutée un moteur de la réalisation des objectifs de développement durable. En Afrique ou en Asie, dans le cadre de l'initiative Mode éthique du Centre, des groupes d'artisans vulnérables – femmes, personnes déplacées, rapatriés et migrants potentiels – ont eu accès à des marchés de niche lucratifs et axés sur la durabilité dans les domaines de la mode, de la décoration d'intérieur et des tissus.
- 13.16 La démarche adoptée par le Centre comportait trois volets. Le premier volet a été l'élaboration d'un système de conformité pour l'initiative Mode éthique qui servirait de cadre opérationnel pour les entreprises partenaires. Il s'agit d'un code de conduite sur les normes de travail équitables et le salaire minimum, les études d'impact, la protection de l'environnement, la transparence et la traçabilité, dont l'application fait l'objet de rapports pour chaque commande et est contrôlée par des travailleurs sociaux. Le deuxième volet a été la constitution de partenariats actifs avec les entreprises sociales et l'appui au développement de ces entreprises pour en faire des centres de gestion et d'administration pour les groupes d'artisans situés en Afrique, en Asie, dans le Pacifique et dans les Caraïbes. L'appui qui a été fourni à ces entreprises sociales englobait notamment des services de conseil sur la gestion d'entreprise et la coordination des activités avec les microentreprises informelles et les communautés d'artisans, la logistique des exportations, la mise en œuvre de systèmes de contrôle de la qualité adéquats et la formation des artisans par des professionnels du secteur sur des techniques de production avancées ou des compétences traditionnelles qui étaient menacées d'oubli. Cet appui a également porté sur la recherche de marchés et l'élaboration de produits. Les entreprises sociales qui avaient bénéficié d'un tel appui ont commencé à coordonner

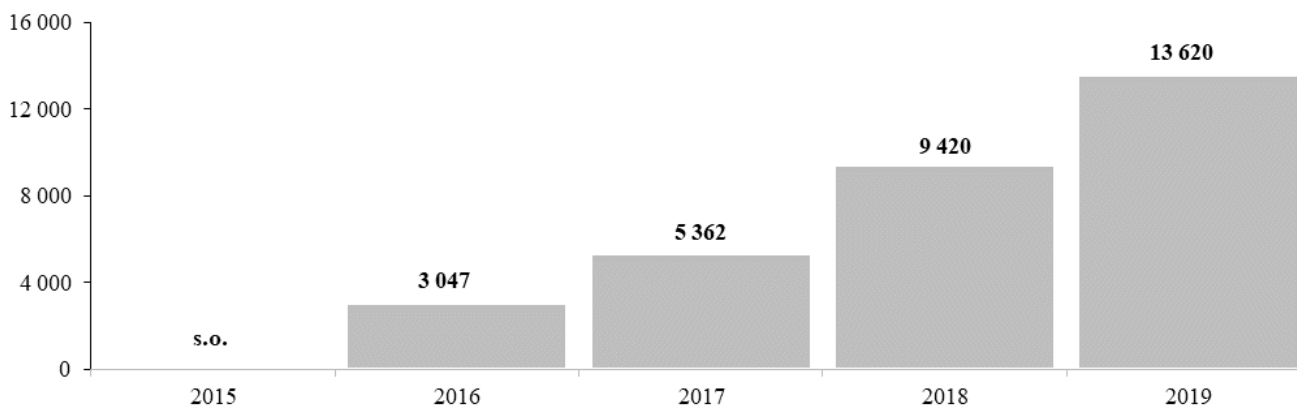
la production avec des clients internationaux et ont apporté aux coopératives d'artisans un soutien administratif et juridique ainsi qu'un soutien en matière de gestion et une formation artisanale continue. Le troisième volet a été le rapprochement avec de grandes marques internationales de mode et d'art de vivre, qui a permis aux artisans de produire pour le marché international tout en s'appuyant sur un modèle commercial durable. Le Centre s'est également efforcé d'assurer aux artisans un flux régulier de commandes qui ne dépende pas des saisons de la mode.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 13.17 Le travail effectué a contribué à favoriser une croissance et un développement durables et équitables grâce à l'intensification des échanges et du commerce international pour les microentreprises et les petites et moyennes entreprises des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, comme le montre le fait que 13 620 artisans de 13 pays sont devenus plus compétitifs et ont eu accès aux marchés internationaux en 2019. Les données correspondantes, collectées au moyen d'enquêtes, sont rendues publiques dans des rapports d'impact, qui prennent notamment la forme d'analyses de référence des communautés d'artisans, d'évaluations de marques, d'évaluations basées sur les commandes et d'évaluations annuelles de l'impact social. Les témoignages des bénéficiaires ont mis en évidence les changements constatés, notamment l'augmentation des revenus, qui sert principalement à alimenter l'épargne et à financer une meilleure nutrition, les frais de scolarité, les soins de santé, le logement et les petites entreprises, mais aussi l'amélioration des conditions de travail, le renforcement de la formation professionnelle et l'adoption de nouvelles techniques de travail. Les rapports recueillis ont également répertorié les transactions commerciales effectuées avec les maisons de couture, démontrant ainsi la valeur des affaires récemment conclues au niveau international.

Figure 13.I

Mesure des résultats : nombre d'artisans ayant bénéficié de l'initiative Mode éthique qui sont devenus plus compétitifs et ont eu accès aux marchés internationaux



Résultats escomptés pour 2021

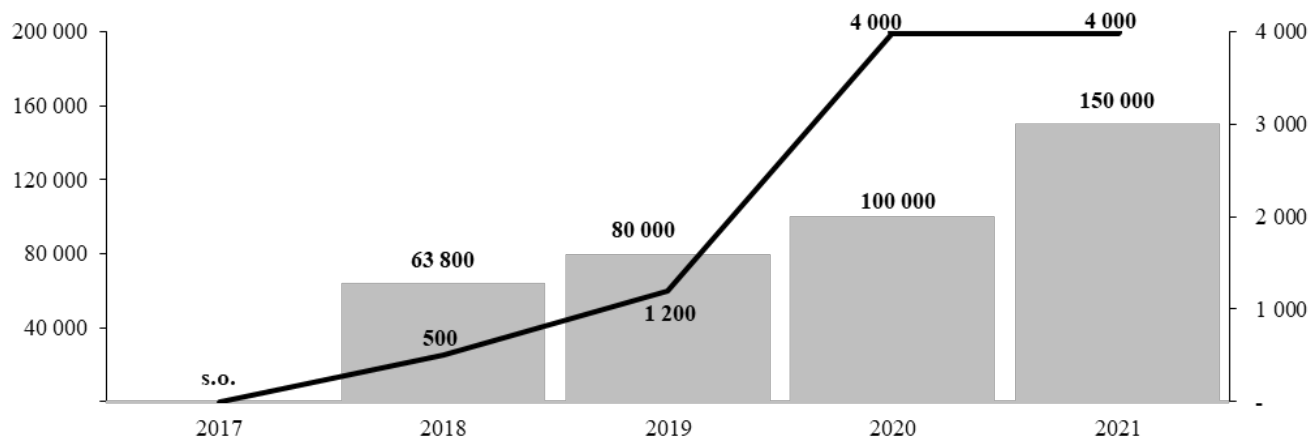
Résultat 1 : la Gambie investit dans l'emploi des jeunes grâce à l'entrepreneuriat et au commerce (résultat déjà défini pour 2020)

- 13.18 Les travaux relatifs à la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et les jeunes continueront d'être sensibilisés aux possibilités qui s'offrent à eux en Gambie et dans le domaine du commerce. Dans le cadre du sous-programme, on aidera également les jeunes à développer les stratégies et à acquérir les compétences dont ils ont besoin pour élargir leurs possibilités d'emploi et contribuer à la réussite de leurs entreprises, ce qui devrait être démontré par la mesure de performance pour 2021 ci-dessous. Une mesure supplétive est utilisée

pour 2020 car, dans sa résolution [74/251](#), l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs.

Figure 13.II

Mesure des résultats : nombre de jeunes gambiens ayant bénéficié d'activités de sensibilisation (barres) et nombre d'emplois créés ou améliorés dans le domaine du commerce (courbe)



Résultat 2 : les échanges et les investissements Sud-Sud créent des possibilités de croissance pour les microentreprises et les petites et moyennes entreprises des pays d'Afrique de l'Est (nouveau résultat)

- 13.19 En avril 2019, dans sa résolution [73/291](#), l'Assemblée générale a fait sienne le Document final de Buenos Aires issu de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud, dans lequel l'importance de la coopération Sud-Sud, notamment du commerce et des investissements, et le rôle qu'elle joue en faveur de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ont été réaffirmés. En 2019, des recherches et des enquêtes menées par le Centre auprès de plus de 550 entreprises d'Afrique de l'Est ont confirmé que les chaînes de valeur Sud-Sud offraient aux microentreprises et aux petites et moyennes entreprises davantage de possibilités de progresser que les chaînes de valeur Nord-Sud. Cependant, les nombreuses possibilités de commerce et d'investissement dans les pays du Sud, qui se multiplient, ont été sous-exploitées ; ainsi, les régimes de préférence tarifaire ont été peu utilisés, et les investissements et le commerce ont porté principalement sur les industries extractives et les produits de base.
- 13.20 Dans le cadre de son plan pour 2021, le sous-programme encouragera l'établissement de liens commerciaux durables entre les microentreprises, petites et moyennes entreprises d'Afrique de l'Est et les acheteurs et investisseurs du monde du Sud, l'objectif étant que ces liens favorisent la création de valeur ajoutée et d'emplois et, en définitive, une croissance économique soutenue et un développement durable. Il mettra l'accent sur les secteurs qui offrent des débouchés commerciaux et peuvent être porteurs de développement, par exemple l'agro-business, l'industrie légère, la technologie et les services, et aidera les gouvernements partenaires, les organisations de soutien aux entreprises et les entreprises elles-mêmes à évaluer et exploiter les possibilités de commerce et d'investissement Sud-Sud et à surmonter les obstacles pratiques.
- 13.21 Cette approche globale contribuera à combler le fossé qui sépare les microentreprises et petites et moyennes entreprises d'Afrique de l'Est des marchés internationaux potentiels du monde du Sud. Les entreprises d'Afrique de l'Est ont un accès limité à l'information commerciale relative aux marchés du Sud et une capacité limitée à accéder aux marchés d'exportation. En réponse, le sous-programme s'efforcera d'accélérer la formation pratique de ces entreprises et de les sensibiliser aux possibilités offertes par le marché en organisant des missions de rapprochement d'entreprises et de promotion du commerce et des investissements, notamment pour les représentants des organisations de soutien aux entreprises et des organismes publics concernés. Ces missions, associées à des

services de formation et de conseil, inciteront les microentreprises et les petites et moyennes entreprises d’Afrique de l’Est à diversifier leurs marchés cibles et à modifier leurs produits et leurs processus commerciaux en conséquence. De plus, grâce au travail qui sera effectué, les acheteurs et investisseurs potentiels du monde du Sud connaîtront mieux les microentreprises et les petites et moyennes entreprises d’Afrique de l’Est, auront une meilleure perception des risques associés et chercheront davantage à faire affaire avec elles.

Situation interne et réponse

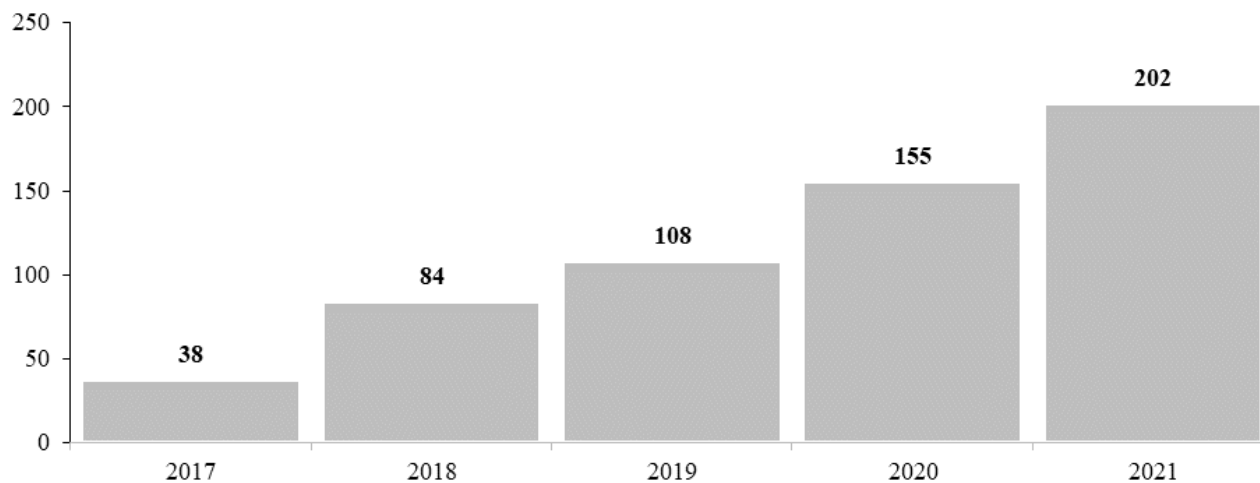
13.22 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : il s’agissait de trouver un moyen efficace d’inciter fortement, d’une part, les partenaires des marchés du monde du Sud à faire affaire avec les microentreprises et petites et moyennes entreprises d’Afrique de l’Est et, d’autre part, ces entreprises à améliorer leur offre de produits et de services. Le Centre a constaté qu’il n’avait pas réglé la question de l’accès au financement. Or, les acheteurs et investisseurs qui étendent leurs activités commerciales à de nouveaux marchés, de même que les microentreprises et les petites et moyennes entreprises qui améliorent leur offre de produits et de services, ont généralement besoin de capitaux d’emprunt ou de capitaux propres pour apporter des changements substantiels à leur activité. En réponse, le sous-programme cherchera à nouer des partenariats actifs avec les institutions de financement du développement et les fournisseurs de capitaux privés. En 2021, au moins trois de ces partenariats seront devenus opérationnels et des capitaux auront été mis à la disposition de microentreprises et de petites et moyennes entreprises, notamment pour financer un renforcement de la durabilité sociale et environnementale de ces entreprises.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l’objectif et mesure des résultats

13.23 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à favoriser une croissance et un développement durables et équitables grâce à l’intensification des échanges et du commerce international pour les microentreprises et les petites et moyennes entreprises des pays en développement et des pays les moins avancés d’Afrique de l’Est. Cela se manifesterait ainsi : des accords commerciaux et investissements d’un montant total de 202 millions de dollars seraient générés grâce aux chaînes de valeur Sud-Sud au profit des microentreprises et des petites et moyennes entreprises d’Afrique de l’Est bénéficiaires du projet.

Figure 13.III
Mesure des résultats : montant total des accords commerciaux et investissements générés par le programme Sud-Sud

(En millions de dollars des États-Unis)



Textes des organes délibérants définissant les mandats

13.24 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

2297 (XXII)	Centre du commerce international	73/219 ; 74/201	Commerce international et développement
64/189 ; 66/186	Mesures économiques unilatérales utilisées pour exercer une pression politique et économique sur les pays en développement	73/225	L'entrepreneuriat au service du développement durable
64/216 ; 66/215	Deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017)	73/245	Promotion du tourisme durable, y compris l'écotourisme, aux fins de l'élimination de la pauvreté et de la protection de l'environnement
64/220 ; 66/218 ; 74/238	Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies	73/246	Activités relatives à la troisième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2018-2027)
64/222	Document final de Nairobi adopté par la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud	73/247	Coopération pour le développement industriel
66/288	L'avenir que nous voulons	73/249	Coopération Sud-Sud
67/213	Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa douzième session extraordinaire et l'application des dispositions de la section IV.C du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulée « Le pilier "Environnement" dans le contexte du développement durable »	73/291	Document final de Buenos Aires issu de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud
		74/197	Les technologies de l'information et des communications au service du développement durable
		74/198	Année internationale de l'économie créative au service du développement durable, 2021
69/15	Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa)	74/199	Promouvoir l'investissement en faveur du développement durable
		74/204	Produits de base
69/283	Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)	74/217	Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement
69/313	Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (Programme d'action d'Addis-Abeba)		Rôle des Nations Unies dans la promotion du développement à l'heure de la mondialisation et de l'interdépendance
70/1	Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030	74/228	Coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire
71/243	Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies	74/231	Suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
71/279	Journée des microentreprises et des petites et moyennes entreprises	74/232	Suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral
72/279	Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies	74/233	Participation des femmes au développement
73/195	Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières	74/235	

Résolutions du Conseil économique et social

1819 (LV)	Programme des Nations Unies pour la promotion des exportations
-----------	--

Décisions de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

1/CP.21 Adoption de l'Accord de Paris

Déclarations ministérielles et décisions de l'Organisation mondiale du commerce

WT/MIN (01)/DEC/1	Déclaration ministérielle de Doha	WT/MIN (13)/DEC	Déclaration ministérielle de Bali
WT/MIN (05)/DEC	Programme de travail de Doha : déclaration ministérielle	WT/MIN (15)/DEC	Déclaration ministérielle de Nairobi
WT/MIN (11)/W/2	Éléments pour des orientations politiques	WT/MIN (17)/DEC	Déclaration conjointe sur le commerce et l'autonomisation économique des femmes

Produits

13.25 On trouvera dans le tableau 13.1 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 13.1
Produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2019</i>	<i>Produits livrés : 2019</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	4	4	4	4
1. Rapports au Groupe consultatif commun du Centre du commerce international et au Comité consultatif du fonds d'affectation spéciale du Centre	3	3	3	3
2. Rapport annuel au Groupe consultatif commun du Centre du commerce international et au Comité consultatif du fonds d'affectation spéciale du Centre sur les activités du Centre	1	1	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	7	7	7	7
3. Réunions du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international et réunions officielles du Comité consultatif du fonds d'affectation spéciale du Centre	4	4	4	4
4. Séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1
5. Séances de la Cinquième Commission	1	1	1	1
6. Séances du Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	130	135	120	130
7. Projets d'assistance technique liée au commerce	130	135	120	130

Titre IV Coopération internationale pour le développement

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2019	Produits livrés : 2019	Produits prévus : 2020	Produits prévus : 2021
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	2 900	2 800	2 900	3 000
8. Formations, séminaires et ateliers visant à transmettre des compétences et des connaissances sur certains sujets liés au commerce, pour quelque 25 000 participants	2 900	2 800	2 900	3 000
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	25	28	25	30
9. Publication phare <i>SME Competitiveness Outlook</i>	1	1	1	1
10. Livres sur des sujets liés au commerce	4	4	4	4
11. Documents sur des sujets liés au commerce, notamment le commerce inclusif et durable, l'information commerciale, la compétitivité des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et la compétitivité des microentreprises et petites et moyennes entreprises qui appartiennent à des femmes	20	23	20	25

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : soutien personnalisé aux décideurs politiques, aux institutions d'appui au commerce et aux entreprises, l'objectif étant de relever le défi de la compétitivité internationale des microentreprises et des petites et moyennes entreprises dans les pays en développement et les pays en transition, de faciliter le dialogue public-privé sur l'amélioration de l'environnement économique et de faire en sorte que le commerce soit au service d'un développement inclusif et durable ; services de conseil aux groupes défavorisés parmi les microentreprises et les petites et moyennes entreprises, notamment les entreprises appartenant à des femmes et à des jeunes, sur l'amélioration de la qualité des produits et des services en réponse aux demandes du marché et la recherche de réseaux et de partenaires commerciaux ; services de conseil aux décideurs politiques et aux organisations de soutien aux entreprises sur la manière de tenir compte des besoins des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et des groupes défavorisés dans leur offre de services, et action en ce sens ; action en faveur de la prise en compte systématique des microentreprises et petites et moyennes entreprises et des groupes défavorisés dans les processus politiques et stratégiques

Bases de données et autres supports numériques : maintenance et développement de bases de données et d'autres outils en ligne, l'objectif étant de rendre le commerce mondial plus transparent et de faciliter l'accès aux marchés et la prise de décisions commerciales et politiques. Les bases de données portent sur les flux commerciaux, les droits de douane et les mesures non tarifaires, le potentiel d'exportation, les possibilités de remporter des marchés, les règles d'origine, les normes privées et les connaissances relatives au commerce durable et à l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes. Citons notamment la base de données de l'initiative SheTrades, intitulée « SheTrades Outlook », l'académie en ligne « SME Trade Academy » et d'autres ressources du Centre : Market Access Map, Trade Map, Standards Map, Investment Map, Global Trade Helpdesk, Export Potential Map, Procurement Map, Trade Strategy Map et Sustainability Map

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : manifestations spéciales, notamment le Forum mondial pour le développement des exportations, SheTrades Global, le forum sur le commerce au service du développement durable et la conférence mondiale du réseau des organisations de promotion du commerce ainsi que la cérémonie de remise des prix qui l'accompagne ; magazine *FORUM du commerce international* ; Journée des microentreprises et des petites et moyennes entreprises ; bulletins d'information sur des sujets liés au commerce ; documents d'information et de sensibilisation, notamment sur la stratégie d'exportation, les réseaux de soutien au commerce et leurs capacités, les possibilités de développement de l'esprit d'entreprise, des compétences et des exportations, les tendances du commerce mondial, le système commercial multilatéral, l'intégration régionale, les réglementations et normes techniques applicables à l'exportation, et le commerce au service des objectifs de développement durable

Plateformes numériques et contenus multimédias : mise à jour et maintenance de sites web et de comptes sur les médias sociaux, notamment des sites web dédiés, et maintien d'une présence active sur les médias sociaux pour communiquer avec les microentreprises et petites et moyennes entreprises durables, les femmes entrepreneurs et les jeunes

Services de bibliothèque : services destinés aux clients du Centre, en particulier les institutions d'appui au commerce, et mettant notamment à leur disposition des bulletins en ligne sur les faits nouveaux liés au commerce et des publications relatives au commerce ; mise en place d'un service d'orientation vers des institutions d'appui au commerce de pays en développement

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2021

Vue d'ensemble

- 13.26 On trouvera dans le tableau 13.2 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021.

Tableau 13.2

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements				2021 (prévisions avant actualisation des coûts)		2021 (prévisions après actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	Actualisation des coûts	Actualisation des coûts	
Bourses, subventions et contributions ^a	18 567,9	18 861,8	–	–	–	–	–	18 861,8	132,0	18 993,8
Total	18 567,9	18 861,8	–	–	–	–	–	18 861,8	132,0	18 993,8

^a La part à la charge de l'ONU prend la forme d'une dotation.

- 13.27 À la section I de sa résolution [59/276](#), l'Assemblée générale a approuvé les dispositions administratives révisées concernant le Centre du commerce international énoncées dans le rapport du Secrétaire général paru sous la cote [A/59/405](#). Ces dispositions prévoient que le budget ordinaire global du Centre est exprimé en francs suisses et financé à parts égales par l'ONU et l'OMC. La part à la charge de l'ONU prend la forme d'une dotation.
- 13.28 La dotation proposée pour 2021 s'élève à 18 861 800 dollars, avant actualisation des coûts, et est inchangée par rapport aux crédits ouverts pour 2020. Elle permet de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.
- 13.29 L'Assemblée générale a approuvé le passage à titre expérimental d'un exercice budgétaire biennal à un exercice annuel pour l'ONU, tandis que l'OMC conserve un exercice budgétaire biennal, ce qui a des incidences sur les dispositions administratives régissant le budget du Centre. Le projet de budget pour 2021 est donc présenté selon des modalités transitoires auxquelles le secrétariat de l'OMC a donné son aval : le Centre a présenté à l'OMC un budget annuel pour 2020 selon le format retenu pour le projet de budget-programme de l'ONU et un budget biennal pour l'exercice 2020-2021 égal au double du montant du budget annuel selon le format retenu par l'OMC. Les dispositions administratives seront mises à jour si l'Assemblée générale confirme le passage à un cycle budgétaire annuel.

Programme de travail

Sous-programme 6

Aspects opérationnels de la promotion du commerce et du développement des exportations

- 13.30 On trouvera dans les tableaux 13.3 et 13.4 et dans la figure 13.IV des informations sur les ressources dont le Centre a besoin pour 2021, réparties entre le budget ordinaire global exprimé en francs suisses et les ressources extrabudgétaires, également exprimées en francs suisses, qu'il est prévu de recevoir.

Note : Les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux et figures : G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; SSG = sous-secrétaire général(e).

Dans un souci de clarté et de transparence, des informations sur les postes sont présentées dans les tableaux 13.5 et 13.6 ; ces postes seront financés au moyen de la dotation versée par l'ONU et des contributions provenant de l'OMC et ne font pas partie du tableau d'effectifs approuvé pour le budget ordinaire. Le montant des ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget global du Centre s'élève à 36 739 000 francs suisses (avant actualisation des coûts), compte non tenu des recettes accessoires qu'il est prévu de recevoir (200 000 francs suisses). Il est prévu que la contribution de l'ONU, qui prend la forme d'une dotation prélevée sur le budget ordinaire, s'élève à 18 369 500 francs suisses (50 % du budget global du Centre, dont le montant atteint 36 739 000 francs suisses), soit 18 861 800 dollars au taux de change de 0,9739 franc suisse pour 1,00 dollar.

- 13.31 Comme indiqué dans le tableau 13.3, des ressources extrabudgétaires estimées à 96 416 100 dollars serviront à régler les dépenses afférentes à 20 postes et les dépenses autres que les postes et permettront au Centre de se servir des outils et de la base de connaissances mis au point au moyen des ressources du budget ordinaire pour exécuter ses projets de coopération technique. Le Centre continue de négocier avec les donateurs le financement de programmes intégrés de grande ampleur.

Tableau 13.3

Évolution des ressources financières : budget ordinaire global et ressources extrabudgétaires du Centre du commerce international

(En milliers de francs suisses)^a

1) Budget ordinaire^b

	2019 (dépenses effectives) ^c	2020 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2021	2021
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	(prévisions avant actualisation des coûts)			(prévisions après actualisation des coûts)	
Programme de travail										
6. Aspects opérationnels de la promotion du commerce et du développement des exportations	36 956,3	36 739,0	–	–	–	–	–	36 739,0	257,1	36 996,1
Total partiel (1)	36 956,3	36 739,0	–	–	–	–	–	36 739,0	257,1	36 996,1

2) Ressources extrabudgétaires

	2019 (dépenses effectives)	2020 (estimations)	2021 (prévisions)
Programme de travail			
6. Aspects opérationnels de la promotion du commerce et du développement des exportations	91 335,2	96 416,1	96 416,1
Total partiel (2)	91 335,2	96 416,1	96 416,1
Total	128 291,5	133 155,1	133 412,2

^a Un taux de change de 0,9739 franc suisse pour 1,00 dollar est appliqué pour déterminer le montant équivalent en dollars des États-Unis pour 2020 et 2021.

^b Le budget ordinaire du Centre est partagé à parts égales entre l'ONU et l'OMC.

^c Niveau global des dépenses de 2019 (déduction des recettes accessoires) engagées en francs suisses, la part de l'ONU s'élevant à 18 478 100 francs suisses, soit 18 567 900 dollars.

Tableau 13.4

Évolution des ressources financières et des postes, par catégorie : budget ordinaire global du Centre du commerce international

(En milliers de francs suisses/nombre de postes)

	2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	Changements					2021 (prévisions avant actualisation des coûts)	Actualisation des coûts ^a	2021 (prévisions après actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage			
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses										
Postes	28 737,7	28 555,3	–	–	–	–	–	28 555,3	257,1	28 812,4
Autres objets de dépense	8 218,6	8 183,7	–	–	–	–	–	8 183,7	–	8 183,7
Total	36 956,3	36 739,0	–	–	–	–	–	36 739,0	257,1	36 996,1
Postes, par catégorie										
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		91	–	–	–	–	–	91		
Agents des services généraux et des catégories apparentées		69	–	–	–	–	–	69		
Total		160	–	–	–	–	–	160		

^a Actualisation des coûts pour le budget ordinaire global du Centre, en francs suisses.

Tableau 13.5

Changements relatifs aux postes : budget ordinaire global du Centre du commerce international^a

	Nombre	Classe
Effectif approuvé pour 2020	160	1 SSG, 1 D-2, 5 D-1, 20 P-5, 30 P-4, 20 P-3, 14 P-2/1, 69 G(AC)
Effectif proposé pour 2021	160	1 SSG, 1 D-2, 5 D-1, 20 P-5, 30 P-4, 20 P-3, 14 P-2/1, 69 G(AC)

^a Aucun changement n'est proposé pour 2021.

Tableau 13.6

Évolution des postes : budget ordinaire global et ressources extrabudgétaires du Centre du commerce international

1) *Budget ordinaire*

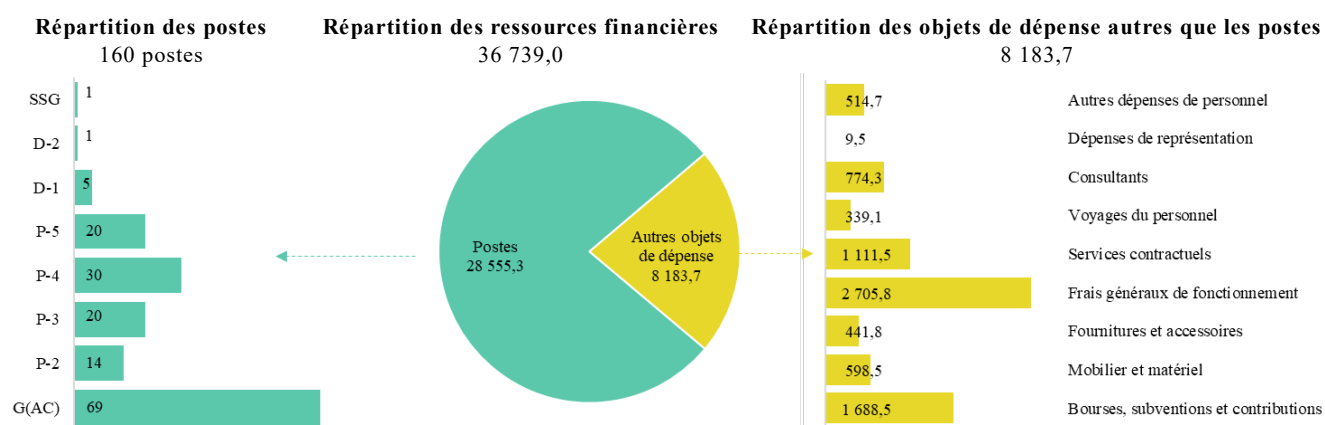
	Effectif approuvé pour 2020	Changements			Total	Effectif proposé pour 2021
		Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
Programme de travail						
6. Aspects opérationnels de la promotion du commerce et du développement des exportations	160	–	–	–	–	160
Total partiel (1)	160	–	–	–	–	160

2) *Ressources extrabudgétaires*

	2020 <i>(estimations)</i>	2021 <i>(prévisions)</i>
Programme de travail		
6. Aspects opérationnels de la promotion du commerce et du développement des exportations	20	20
Total partiel (2)	20	20
Total	180	180

Figure 13.IV
Répartition des ressources proposées pour 2021 (avant actualisation des coûts) : budget ordinaire global du Centre du commerce international

(En milliers de francs suisses/nombre de postes)



13.32 On trouvera dans le tableau 13.7 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d'achat des billets d'avion. Parmi les mesures prises par le Centre pour mieux faire respecter les délais d'achat des billets figure la diffusion d'un bulletin trimestriel informant le personnel du Centre des résultats obtenus en ce qui concerne le respect des délais et des motifs de non-respect, division par division. Le Centre met également l'accent sur les directives relatives aux délais d'achat des billets dans ses activités de formation de sorte que tous les membres du personnel et les assistants administratifs traitant des demandes d'autorisation de voyage soient parfaitement au fait de leur existence. En 2019, les directeurs de division ont reçu des informations détaillées deux fois par an sur le respect des délais, ventilé par fonctionnaires, depuis ceux qui les respectent le moins jusqu'à ceux qui s'y tiennent plus rigoureusement. Le Centre a pris des mesures pour que les confirmations et les informations nécessaires pour les voyages soient disponibles plus tôt et il poursuivra sur cette voie, les progrès ayant été constants.

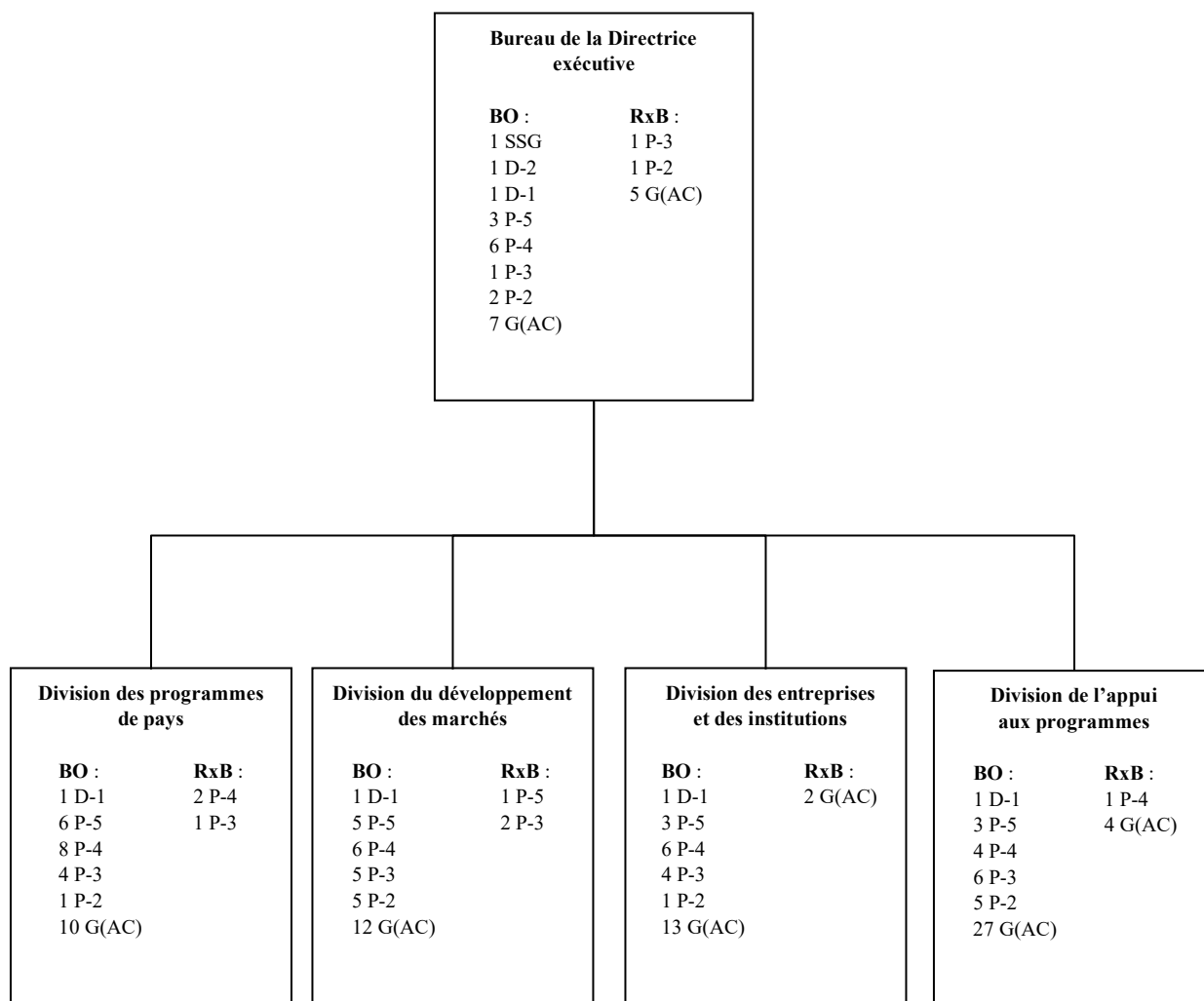
Tableau 13.7
Respect des délais

(En pourcentage)

	2019 <i>(taux prévu)</i>	2019 <i>(taux effectif)</i>	2020 <i>(taux prévu)</i>	2021 <i>(taux prévu)</i>
Soumission de la documentation dans les délais	100	100	100	100
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	100	38,8	100	100

Annexe I

Organigramme et répartition des postes pour 2021



Abréviations : BO = budget ordinaire ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; RxB = ressources extrabudgétaires ; SSG = sous-secrétaire général(e).

Annexe II

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

Comité des commissaires aux comptes

[A/74/5 \(Vol. III\)](#) et [A/74/5 \(Vol. III\)/Corr.1, chap. II](#)

Le Comité recommande de nouveau que le Centre du commerce international mette en œuvre une planification détaillée de ses ressources et ajuste et optimise celles-ci en fonction des besoins opérationnels (par. 19).

Le Comité recommande de nouveau que le Centre engage ses consultants à l'issue d'une procédure de sélection ouverte, s'assure qu'ils ne sont pas engagés pour des tâches de nature générale ou courante, définisse clairement dans le cahier des charges de chaque mission les produits concrets attendus et conserve des documents justificatifs en cas de dérogation à cette règle (par. 24).

Le Comité recommande de nouveau que le Centre mette en place des contrôles internes adaptés afin d'éviter que ne soient établis des contrats prévoyant des honoraires supérieurs au montant maximal associé à une classe donnée (par. 29).

Le Comité recommande que le Centre veille à ce que les fonctionnaires suivent tous les cours de formation obligatoires, conformément aux instructions en vigueur (par. 33).

Le Comité recommande de nouveau que le Centre suive de près les raisons des manquements à la règle des 21 jours applicable aux voyages et exerce une

Sous la conduite de la Directrice exécutive et de la Directrice exécutive adjointe, le Centre procède à un examen annuel de tous les postes, des moyens et des besoins de formation (formations à la gestion et formations techniques) pour que les ressources soient en adéquation avec les besoins opérationnels. Le Centre estime que cette recommandation a été appliquée et a demandé au Comité de la classer.

Le Centre a amélioré son outil de sélection des consultants, eRoster, y compris la liste de consultants, en y ajoutant une fonction de recherche avancée visant à faciliter le travail des responsables des postes à pourvoir. Ceux-ci devraient ainsi être à même de repérer plus aisément les candidats potentiels, ce qui permettrait d'ouvrir davantage le processus de recrutement et de disposer d'un vivier de candidats plus divers.

L'équipe Ressources humaines continue de conseiller les responsables du Centre concernant les règles et procédures relatives au recrutement des consultants.

L'équipe Ressources humaines valide tous les documents relatifs à la sélection de consultants et les recommandations portant sur le montant quotidien des honoraires.

Le Centre convient que les responsables des postes à pourvoir n'indiquent pas toujours le niveau adéquat (A, B, C, D ou E), mais la rémunération quotidienne est soumise à un examen et la décision est fonction du niveau de formation et du nombre d'années d'expérience ainsi que de la complexité du travail à accomplir. Il a demandé au Comité de classer cette recommandation.

Le Centre a encouragé les membres de son personnel à suivre les formations obligatoires. Il a organisé une semaine de formation en série qui a donné au personnel la possibilité de suivre toutes les formations obligatoires.

Le Centre a incité son personnel à soumettre les demandes de voyage 21 jours avant le départ. Plusieurs séances de formation sur l'utilisation du module voyages d'Umoja et des rapports analytiques

surveillance étroite afin d'améliorer le respect de cette règle (par. 40).

Le Comité recommande que le Centre incorpore les dispositions standard dans tous les mémorandums d'accord, en particulier une clause de conditionnalité du paiement dans le cas des projets comportant des éléments de formation. Il recommande également que le Centre envisage d'incorporer la disposition liant les relations futures avec un bénéficiaire à la soumission en temps voulu d'un rapport d'impact à long terme à la satisfaction du Centre (par. 48).

Le Comité recommande que le Centre examine les rapports d'achèvement de tous les projets et veille à ce qu'ils soient achevés dans les délais prescrits et téléversés sur le portail des projets. Il recommande également que le Centre donne suite aux suggestions formulées dans les rapports d'évaluation, y compris les rapports de fin de projet (par. 55).

Le Comité recommande que le Centre envisage d'évaluer la durabilité à long terme des résultats obtenus dans le cadre de divers projets (par. 63).

ont également été organisées pour faire respecter les directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion.

Les mémorandums d'accord utilisés pour les subventions, y compris celles ayant trait à la formation, comportent déjà une clause qui subordonne le paiement à certaines conditions. Le Centre s'attachera à en préciser les termes. Les relations avec les bénéficiaires seront fondées sur de nouvelles directives relatives aux partenaires d'exécution et sur les formulaires d'évaluation des bénéficiaires. La sélection des bénéficiaires sera ainsi soumise à des contrôles minutieux, y compris à une évaluation de l'impact à long terme.

Depuis que le Centre a uniformisé la présentation des rapports de fin de projet et rendu ceux-ci obligatoires pour tous les projets, le Groupe de l'évaluation indépendante examine ces rapports une fois par an. Les constatations tirées des rapports de fin de projet ont été consignées dans les rapports de synthèse annuels qui ont été établis en 2018 et 2019 et continueront de l'être dans les futurs rapports. Le Centre rend compte tous les ans aux États membres de la suite donnée aux recommandations figurant dans les rapports de synthèse. Le Groupe de l'évaluation indépendante suit également l'application des recommandations dans ses rapports d'évaluation individuels.

Au quatrième trimestre de 2019, le Groupe de l'évaluation indépendante a communiqué aux divisions une analyse des rapports de fin de projet les concernant en propre et s'est entretenue des constatations avec chacune. L'analyse comprenait des informations sur les enseignements tirés et des recommandations sur les rapports de fin de projet ainsi que des informations sur le respect des règles concernant l'établissement des rapports et leur chargement sur le portail dans les trois mois qui ont suivi l'achèvement des projets. Le Groupe de l'évaluation indépendante regroupera également ses constatations dans un rapport général.

Le Groupe de l'évaluation indépendante évaluera de manière systématique la viabilité des résultats des projets qui se sont achevés il y a trois ou quatre ans. Il est prévu de procéder à une évaluation de ce type tous les ans et de la financer au moyen des ressources du budget ordinaire réservées à l'évaluation.

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

(A/74/7)

Le Comité consultatif compte que le prochain projet de budget du Centre contiendra des informations détaillées sur les besoins en personnel temporaire (autre que pour les réunions) (par. IV.64).

Le Comité consultatif compte que le Centre collaborera avec l'OMC pour examiner les incidences éventuelles des modifications apportées au cycle budgétaire de l'ONU (par. IV.68).

Le Comité consultatif estime que des informations sur les mesures prises concernant la publication de divers documents sous forme électronique auraient dû figurer dans le projet de budget et dans les renseignements complémentaires. Il compte que ces informations seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera son rapport (par. IV.69).

Le Centre compte 160 postes permanents. Les emplois de temporaire (autres que pour les réunions) ne sont créés que pour le remplacement de fonctionnaires en congé de maternité ou pour des besoins de courte durée de même nature et sont généralement provisoires. Il n'y a donc pas d'emplois de temporaire de longue durée.

Voir la description des modalités transitoires qui est donnée au paragraphe 13.29 du présent rapport.

Le Centre prévoit de publier la revue *International Trade Forum* sous forme électronique en 2020. La transition sera fonction de l'avancement du nouveau site Web. Il faudra quand même conserver un petit nombre d'exemplaires imprimés pour les distribuer dans les pays ayant un accès limité à Internet.